

Commission permanente

du 12/03/2002

II-Convention-Contrat-Marché

7- Fourniture d'eau potable : Avenants aux contrats avec les collectivités et établissements clients

Les clients de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, acheteurs d'eau potable ont été informés de la conversion en euro des tarifs de vente d'eau au 1^{er} janvier 2002, ainsi que du remplacement dans la formule de révision, de l'index EL, supprimé, par le nouvel index EMT.

Certaines collectivités ou établissements clients ont souhaité que ces dispositions soient constatées dans un avenant au contrat de vente d'eau.

Il est donc proposé au Bureau que de tels avenants soient effectivement passés avec les collectivités et établissements clients.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Adopte cette proposition.**
- **Autorise le Président à signer ces avenants et toutes pièces afférentes.**

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT

J. BRIEND